

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 09 avril 2026

DCC202633 Désignation des membres du bureau

Le neuf avril deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (52)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Dominique DAVAL, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (1)

Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-7 par renvoi de l'article L. 5211-6 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2026 fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président rappelle au conseil communautaire qu'il est possible de désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du bureau du conseil communautaire, autres que Président et Vice-présidents.

Dans ce cadre, et par délibération précédente, le nombre d'autres membres du bureau communautaire, a été fixé à 16 membres.

Comme pour l'élection des Vice-présidents, il convient, eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Sont candidats :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| ✓ Michel SARRAZIN | ✓ Christophe VALOT |
| ✓ Jean-Marie BRINGOUT | ✓ Damien TAUNAY |
| ✓ Véronique AMBERT-GRANDJEAN | ✓ Gérard COULIN |
| ✓ Jean-François HUOT | ✓ Francis THOMAS |
| ✓ Jean DESMARTIN | ✓ Marie-Alyette JACQUES |
| ✓ Romain WICKY | ✓ René ROBERT |
| ✓ Xavier BATAILLE | ✓ Marie-Pierre DUPRÉ |
| ✓ Nicolas RICHARD | ✓ Catherine BOURDIN |

Il a été procédé successivement à l'élection des membres du bureau à bulletin secret. Ils ont été proclamés membres du bureau, à la majorité absolue au premier tour avec 52 voix pour et 1 bulletin blanc, et immédiatement installés.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 070-200041861-20260409-DCC202633B-DE



Fait à SAULX, le 09 avril 2026

Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état